



LE CACARDEUR

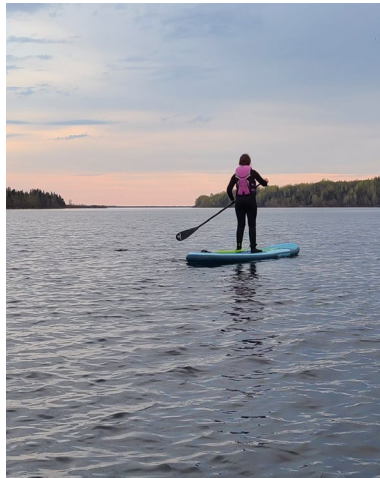
Bulletin municipal
Édition Juin 2023



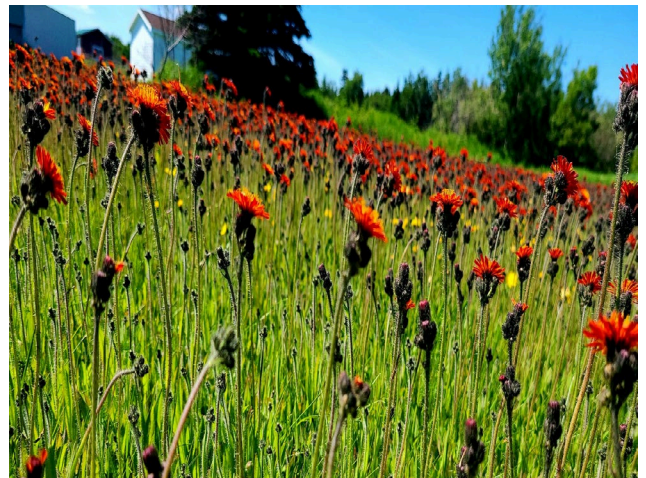
Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe



Crédit photo : Arlette Tremblay



Crédit photo : Geneviève St-Laurent



Crédit photo : Élise Gagnon



Crédit photo : William Ross



Crédit photo : Francine Lauzé



Crédit photo : Claudie Gagnon

TABLE DES MATIÈRES



MOT DU MAIRE.....	3
BUREAUX FERMÉS.....	5
PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL	6
SERVICES DES LOISIRS & MADA.....	7
SAISON 2023 - BASEBALL	8
PROPRETÉ DES FOSSÉS.....	9
MAISON DES JEUNES LE SQUAT	9
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR.....	11
ANNONCES.....	11
PROBLÉMATIQUES.....	12
SERVICE D'URBANISME	14
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	15
CONNAISSEZ-VOUS ?	15
TRAVAUX PUBLICS	16
JEUX - DIVERTISSEMENT	19
SÉCURITÉ INCENDIE	21
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023.....	23
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT	25
ANNONCES.....	26
TABLE DES MARÉES – JUIN 2023	27
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR	28
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	28
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	28

Notez que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE



Chère Outardéennes, Outardéens !

Dernière étape pour nos élèves de l'école des Dunes « On ne lâche pas » les vacances arrivent. Pour d'autres élèves et certains parents, c'est le temps de penser au Camp de jour. Nous allons pouvoir compter sur des jeunes dévoués encore cet été alors que la municipalité a pu faire l'embauche de cinq étudiant.e.s comme coordonnatrices et animateur (trices).

Comme les travaux ne manquent pas et que nous avons des absences et/ou congés justifiés de certains de nos employés permanents, la municipalité a également fait l'embauche de trois employés temporaires sur appel afin de s'assurer de ne pas trop prendre de retard, principalement au service des travaux publics.

J'aimerais ici souligner l'excellent travail accompli par notre préposé aux travaux publics M. Dany Hovington qui nous quitte et retourne dans son métier d'origine comme mécanicien dans une grande entreprise de la région. Merci de ta précieuse contribution à ta communauté.

Tel que précisé dans mon mot du mois précédent, les états financiers 2022 ont été adoptés et le rapport a été expédié au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'être en règle pour une X^{ième} année. Le résultat positif de nos états financiers est d'ailleurs démontré et vous y trouverez le détail dans mon rapport du maire le mois prochain. Je tiens à souligner l'excellent travail de madame Dania Hovington qui tient les cordons de la bourse serrés, mais également s'assure d'une saine gestion financière en collaboration avec le conseil municipal.

Bravo à l'équipe de notre Bibliothèque municipale qui se retrouve parmi les trois finalistes dans la catégorie animation lors du concours du Prix Reconnaissance organiser par Les Bibliothèques publiques de la Côte-Nord. Les lauréats seront connus le 2 juin 2023. Un travail ardu récompensé. Encourageons l'équipe de notre bibliothèque en utilisant leurs services.

Premier Tech

La construction du chemin d'accès est débutée depuis le 24 avril 2023 afin de se rendre au site où seront aménagés quelques bâtiments temporaires pour l'étude d'une nouvelle méthode d'extraction de la tourbe. Les métaux qui y ont été enfouis dans les années passées et qui seront découverts seront transportés à l'écocentre dès que le chemin le permettra.

Règlement 369-23

Comme la majorité des municipalités au Québec, pour nous conformer aux nouvelles exigences gouvernementales, nous avons tenu une présentation publique le 15 mai 2023 et nous avons adopté le Règlement 369-23 régissant la démolition d'immeubles.

Assemblée publique

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance ordinaire, le lundi 8 mai 2023 et en séance spéciale le lundi 15 mai 2023.

Mme Geneviève Arsenault, du bureau Mallette, C. A., est venu expliquer le rapport financier 2022 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ainsi que le rapport du vérificateur. Elle a répondu également aux interrogations des membres du conseil municipal.

Le ministère des Transports a versé une compensation de 50 397 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022

Nous avons octroyé un mandat à la firme Akifer pour le soutien et l'élaboration du plan de protection de source d'alimentation en eau potable comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| ➤ Assistance au programme de financement du ministère | 720,00 \$ |
| ➤ Élaboration du plan de protection | 20 640,00 \$ |

Pour un total de 21 360,00 \$, plus taxes, dont 70 % seront subventionnés.

La Municipalité par sa résolution **#2023-03-052** adoptée lors de la séance du 13 mars 2023, a transmis au bureau de la MRC de Manicouagan, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales. La vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le 8 juin 2023 à 10 h;

Nous avons procédé à l'achat de 90 poches de 20 kg de chlorure de calcium auprès de Produits BCM Ltée, au coût de 2 156,30 \$, taxes et transports inclus pour l'épandage sur la rue Harvey et Gagné.

Comme chaque année nous encourageons certains organismes qui offrent des services à notre municipalité au montant de 1 500 \$ à la Maison des jeunes le S.Q.U.A.T. lorsqu'elle aura procédé au nettoyage des fossés dans la municipalité et à la Troupe Art Scène par le soutien par la Politique Familiale MADA pour les cours de chants aux enfants de la troupe et le spectacle lors du souper/spectacle des bénévoles

Mme Johanne Marin a été nommée responsable de la bibliothèque municipale par le conseil en remplacement de Mme Lisette Bouchard qui désirait laisser sa place de responsable.

Le conseil a accepté le prix soumis par Sani-Manic Côte-Nord inc. pour la location de trois (3) toilettes chimiques, avec deux (2) urinoir pour la période du 19 mai au 22 septembre 2023 et une (1) sans urinoir pour la période du 19 mai au 30 juin 2023. Elles seront nettoyées et vidangées une fois par semaine, au coût de 7 668,83 \$, taxes incluses

Bon été à toutes et tous et prudence et civisme sur nos routes !



Julien Normand,
Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes

BUREAUX FERMÉS



Prenez note que le bureau municipal sera fermé le **23 juin** pour le congé de la Fête nationale du Québec.

Ainsi que le **30 juin** pour le congé de la Fête du Canada.

Bon congé à tous !

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Prochaine réunion du conseil :
Lundi, le 12 juin 2023 à 19h30



TAXES MUNICIPALES

VOTRE 2^e VERSEMENT SERA POUR LE 20 JUIN



Municipalité de
Pointe-aux-Outardes

Institution

LE NUMÉRO DE COMPTE
SUR VOTRE CHÈQUE,
VOTRE MATRICULE EST
CELUI QUI COMMENCE
PAR F-XXXX-XX.XX-0000.



Notez que la municipalité
ne dispose pas de terminal pour le
paiement d'Interac.

Taxes 2023

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes
municipales directement à la municipalité :

- par chèque ;
- par virement ;
- en argent comptant avec reçu.

VIREMENT INTERAC

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Question: **Pour**
Réponse : **Taxes2023**

*** IMPORTANT : Mettre votre matricule**

SERVICES DES LOISIRS & MADA



... FRIZBEE ULTIMATE

Les lundis à partir du 29 mai de 19h à 20h
Terrain de soccer au Centre des Loisirs

Gratuit

Pour les 16 ans et plus
Les équipes se formeront sur place.



Marché public

Surveillez notre page Facebook pour
la date d'ouverture de notre Portail.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ
COMMUNIQUER MME CAROLINE
GAGNON AU 418 567-2177 POSTE 1
OU PAR COURRIEL À
loisirs@pointe-aux-outardes.ca

Crédit photos : Sébastien St-Jean Photographe

SAISON 2023 - BASEBALL

OÙ :

Centre des Loisirs de Pointe-aux-Outardes situé au 493, chemin Principal

QUAND :

Mardi du 27 juin au 15 août 2023 pour les jeunes

Mardi du 6 juin jusqu'au 16 septembre pour les adultes.



Pour les jeunes : *

Les journées de pratiques seront les mardis de 18h15 à 19h15.

*En cas de pluie, les pratiques seront remises au jeudi de 18h15 à 19h15.

NOUS RECHERCHONS DES PARENTS BÉNÉVOLES

Pour les adultes :

Mardis et jeudis à 19h30 Les équipes formées à la pige les soirs de match avec les joueurs présents

La date d'inscription sera le lundi 5 juin 2023, entre 18h00 et 20h00 au Centre des Loisirs, formulaire également disponible sur le site web de la municipalité.

Aucun remboursement après le 16 juin 2023. Paiement en argent seulement, un reçu sera remis.

Un minimum de 10 inscriptions est requis pour desservir la saison.

COÛT :

Pour les jeunes :

10\$, un dépôt de 20\$ sera demandé pour les chandails.

Pour les adultes :

30\$ pour la saison

GROUPES D'ÂGE :

Pour les jeunes :

4 à 16 ans.

Les 16 ans ont la possibilité de se joindre aux adultes si un responsable approuve la demande. La présence des parents dans les gradins est fortement recommandée pour les enfants de moins de 7 ans.

Pour les adultes : 16 ans et plus

Informations additionnelles :

Caroline Gagnon 418 295-6543



PROPRETÉ DES FOSSÉS

ÇA CONCERNE TOUT LE MONDE

La Municipalité tient à aviser la population qu'elle a remarqué que les fossés, à travers la municipalité, étaient remplis de débris et de détritiques en tout genre. La préservation du cadre de vie et de l'environnement passent nécessairement par la conservation d'un espace propre.

Depuis plusieurs années, la MDJ nettoie les fossés dans la Municipalité de PAO. Et chaque année, c'est surprenant tout ce que les jeunes et les bénévoles peuvent trouver et ramasser. Ici, l'expression < faut le voir pour le croire > est réelle.



Cette année ne fait pas exception pour la première journée de nettoyage des fossés qui a commencé par le chemin de Baie-St-Ludger et ses environs. Voici quelques objets trouvés comme des pneus, du fer, un moteur, etc. C'est pourquoi je me permets de suggérer à la population de Pointe-aux-Outardes de nous aider en nettoyant le fossé devant leur petit coin de paradis. Soyez fière d'être des Outardéens-ennes!

Il ne faut jamais oublier que les fossés ne sont pas des décharges publiques.

Propreté – civisme : des petits gestes au quotidien qui font du bien !

MAISON DES JEUNES LE SQUAT

Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée générale annuelle, qui se tiendra à la Maison des jeunes Le S.Q.U.A.T au 480, chemin Principal, mercredi le 21 juin, de 19h à 21h30.

Vous trouverez à la page suivante, l'ordre du jour. Les autres documents 2022-2023 vous seront remis sur place.

La MDJ compte sur votre participation!

Il est très important pour une bonne vie associative que plusieurs personnes siègent sur le C.A. N'hésitez pas à présenter votre candidature. Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée, vous pouvez nous signifier votre intérêt par courriel.

Le SQUAT



*Assemblée générale annuelle
se tiendra lundi le 21 juin 2023
au 480 principal Pointe-aux-Outardes à 19h00*

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Constat de la régularité de l'avis de convocation de l'AGA
3. Constatation du quorum (règlements généraux article 3.5)
4. Nomination d'un/e président/e et d'un/e secrétaire d'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 20 juin 2022
7. Présentation et dépôt du rapport d'activités 2022-2023
8. Présentation et dépôt du rapport financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023
9. Désignation de la vérification comptable
10. Présentation des prévisions budgétaires 2023-2024
11. Ratification des actes administratifs
12. Modifications des statuts et règlements
13. Composition et élection du conseil d'administration
14. Levée de l'assemblée

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR

Vous n'avez pas reçu de message vocal depuis le début de l'année 2023 ?
Veuillez communiquer avec nous afin de mettre à jour votre dossier et mentionnez toutes les propriétés ou les matricules pour lesquels le(s) changement(s) s'applique(nt).

- Par téléphone au 418 567-2203 poste 0 ;
- Par courriel à municipalite@pointe-aux-outardes.ca ;
- Par télécopieur au 418 567-4409.



Merci de votre collaboration et votre compréhension !

ANNONCES



SHAWN JEANNERET

Offre service - Été 2023

Mes services :

- Tondeuse et essence fournit 20 \$ / heure
- Nettoyage de pelouse 15 \$ / heure

Communiquez-moi au
514 831-0236



Je serai au défi « Petits entrepreneurs » le 3 juin prochain, au Château de Baie-Comeau

PROBLÉMATIQUES

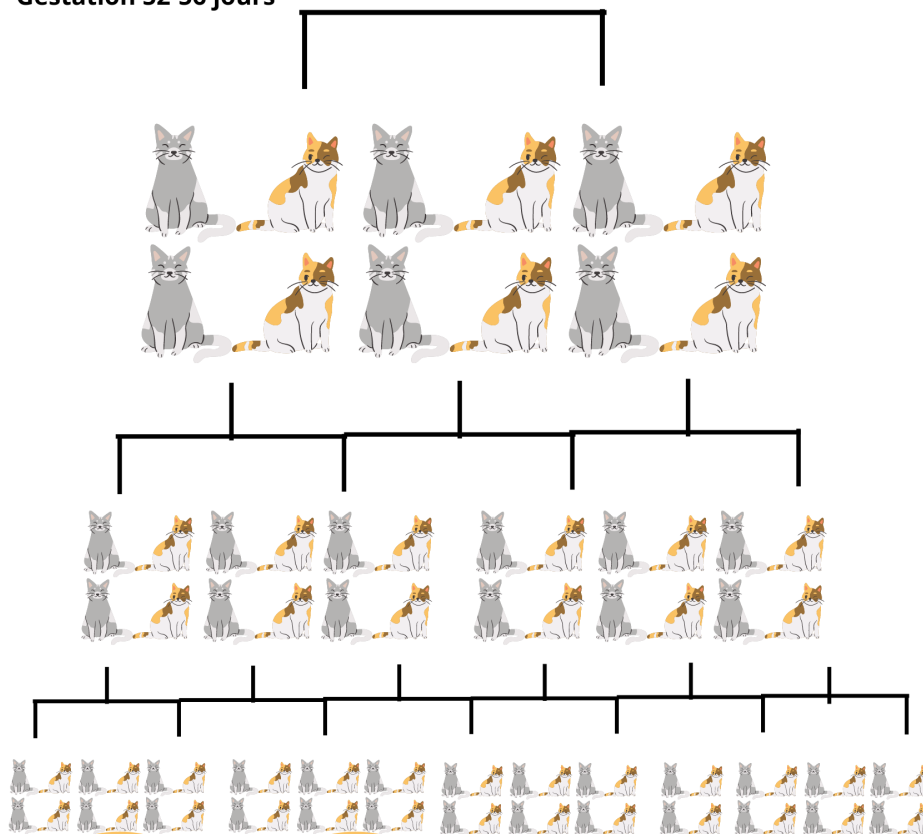
Les chats errants sont des chats domestiques perdus, abandonnés ou la descendance de ces félins. Suite à des appels de citoyens.ennes concernant cette problématique dans certains de nos secteurs, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes vous demande de cesser de les nourrir et/ou si c'est votre chat domestique d'aller le faire castrer ainsi que de mettre un collier afin que personne n'aille le porter à la fourrière.

Savez-vous que nous avons à notre disposition, trois (3) cages afin de les capturer pour les apporter au Refuge le Chapitou ou nous pouvons aller les porter au refuge après que vous l'avez capturé, vous devez nous appeler avant afin de savoir si un employé est disponible.

Veillez nous contacter afin de savoir si une cage est disponible, au 418 567-2203.



Couple de chats
Gestation 52-56 jours



1ère année
12 chats

2e année
144 chats

3e année
1728 chats

4e année
20 736 chats



ORIGNAUX SUR LA ROUTE, C'EST FRAPPANT !

Avis aux citoyens.ennes de notre magnifique municipalité.
La municipalité vous demande de faire attention, nous remarquons qu'il y a des orignaux entre le secteur Les Buissons et celui de Pointe-aux-Outardes, et également à l'entrée de la municipalité. Soyez prudent !

Conseils pour minimiser les risques de collision ou prévenir les blessures graves :

- Au volant, assurez-vous de demeurer alerte et sobre.
- Gardez votre ceinture de sécurité bouclée en tout temps.
- À la nuit tombée, conduisez moins vite : vous aurez plus de temps pour réagir à l'imprévu.
- Balayez du regard les deux côtés de la route le plus loin possible devant vous. Vous avez un passager? Il peut aussi ouvrir l'œil.
- Maintenez vos phares propres, particulièrement en hiver, et bien ajustés. Le soir, conduisez avec vos feux de route lorsque cela est possible.
- Prenez garde aux secteurs où la visibilité est réduite, par exemple dans les pentes et les courbes, ou aux bordures de route où la végétation est particulièrement dense.

Collision inévitable? Sachez quoi faire!

Malgré votre vigilance, il se pourrait que la collision soit inévitable. Dans ce cas, vous pouvez à tout le moins minimiser les risques de blessures graves en gardant en tête les directives suivantes :

- Ne déviez pas de la route et tenez solidement votre volant.
- Utilisez votre klaxon – cela pourrait faire fuir l'animal.
- Appuyez fermement sur les freins ou, si vous en avez le temps, pompez vos freins ou actionnez vos clignotants d'urgence pour avertir le véhicule qui vous suit du danger imminent.
- Stoppez votre véhicule lentement et de façon contrôlée.

Source : <https://www.caaquebec.com/.../les-orignaux-sur-la-route.../>

SERVICE D'URBANISME

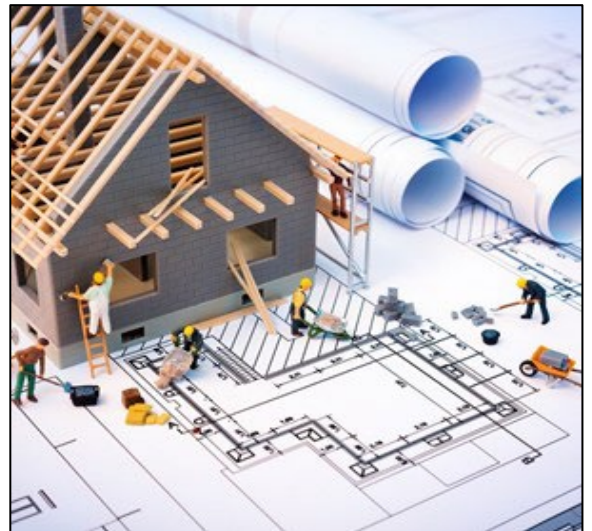
INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.



CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.

Horaire du service : Bureau municipal situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30






En ce qui concerne les mesures sanitaires.

Prendre note que vous devrez suivre les consignes qui vous seront données lors de votre prise de rendez-vous.

CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

-  Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
-  Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
-  Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.



TRAVAUX PUBLICS

LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.



BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**

N'essayez pas de le réparer vous-même.

SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.



LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

Prendre note que les abris d'hiver ainsi que leurs structures et les clôtures à neige doivent être démantelés.

**Car leur utilisation est permise
du 15 octobre au 30 avril.**



BALAYAGE ET INSTALLATION DES DOS D'ÂNE



Prenez note que nous procéderons bientôt à finaliser l'installation des dos d'âne. Pour votre sécurité et celle des autres, nous vous demandons de ralentir votre vitesse à la vue de ces derniers.

De plus, nous demandons la participation des citoyens pour voir à ce que les dos d'âne demeurent bien en place. Par le passé, certains plaisantins se sont amusés à les enlever.

Alors, **soyez vigilants !**

HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du **1^{er} juin au 15 octobre**, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de procéder au nettoyage de vos voitures, soit :
entre 18 h 00 et 22 h 00 :

SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

ARROSAGE – BOYAU À LA MAIN



La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement **avec le boyau à la main.**



Vous prévoyez faire le remplissage d'une piscine, ensemer / réensemencer une nouvelle pelouse ou la réparer, veuillez nous appeler au numéro 418 567-2203, **nous prévoyons une période à cet effet.**

VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER LE SITE INTERNET :

http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm

Le Guide d'entretien écologique de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au :
Chapitre III : Période d'interdiction totale

Article 7 : Interdiction totale

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisés à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

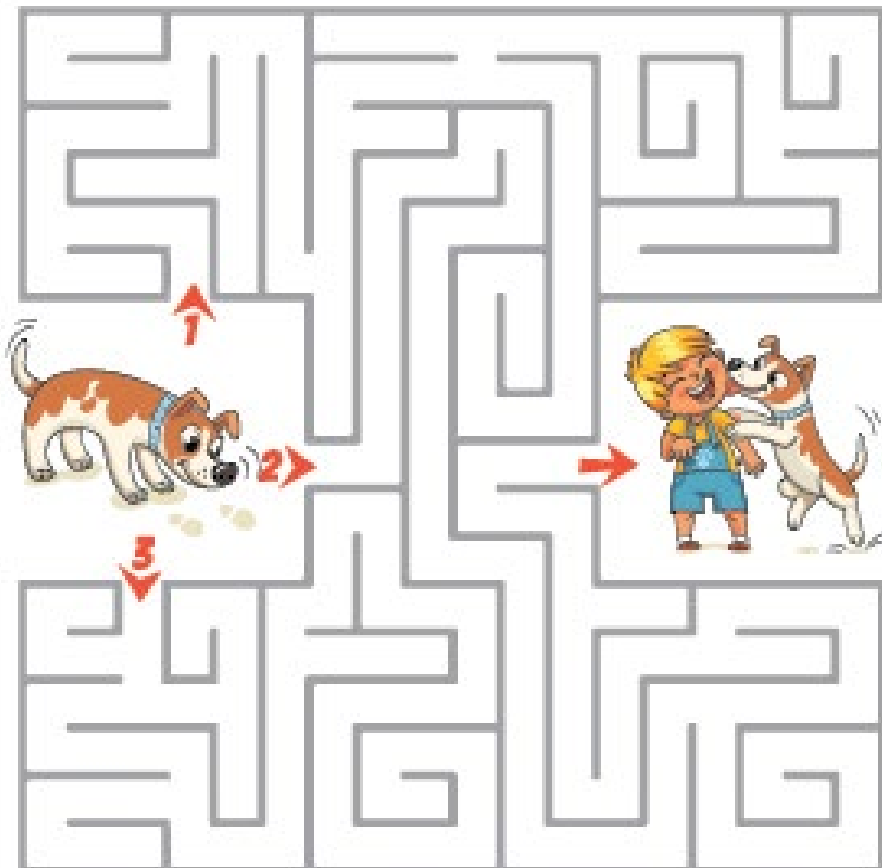
L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

JEUX - DIVERTISSEMENT

SUDOKU PLUS

$\times -3 =$	$+ +1 =$	$+ +5 =$	$6-2 =$
$\begin{array}{r} \times \\ 4 \\ = \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 1 \\ = \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 1 \\ = \end{array}$	$\begin{array}{r} \times \\ 4 \\ = \end{array}$
$- = 0$	$5 - =$	$- = 2$	$1 + =$
$- = 8$	$4 - =$	$8 - =$	$9 - =$
$\begin{array}{r} + \\ 9 \\ = \\ 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} \times \\ 4 \\ = \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 1 \\ = \end{array}$	$\begin{array}{r} \times \\ 4 \\ = \end{array}$
$-6 =$	$-6 =$	$+0 =$	$-3 =$

LABYRINTHE



CHERCHE ET TROUVE, LES 7 DIFFÉRENCES DANS LE DESSIN



SÉCURITÉ INCENDIE

LES CONDITIONS ET LE DANGER D'INCENDIE

Le danger d'incendie de la SOPFEU est un bon indicateur pour vous ! Voici comment adapter votre comportement en fonction de chaque niveau.

Sachez que quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher les combustibles, rendant les zones à découvert particulièrement à risque pour les incendies de forêt. Le danger d'incendie renseigne sur la **facilité d'allumage** du combustible de même que sur la **difficulté à contrôler** un éventuel incendie. Son calcul prend en considération la température, l'humidité relative, la force des vents et les précipitations reçues.

Il faut se rappeler que le feu doit toujours être utilisé de façon sécuritaire et être surveillé en tout temps, et ce, peu importe l'indice.

L'APPLICATION MOBILE DE LA SOPFEU est un incontournable pour tous les amateurs et utilisateurs de la forêt ou à proximité de celle-ci

Elle permet de :

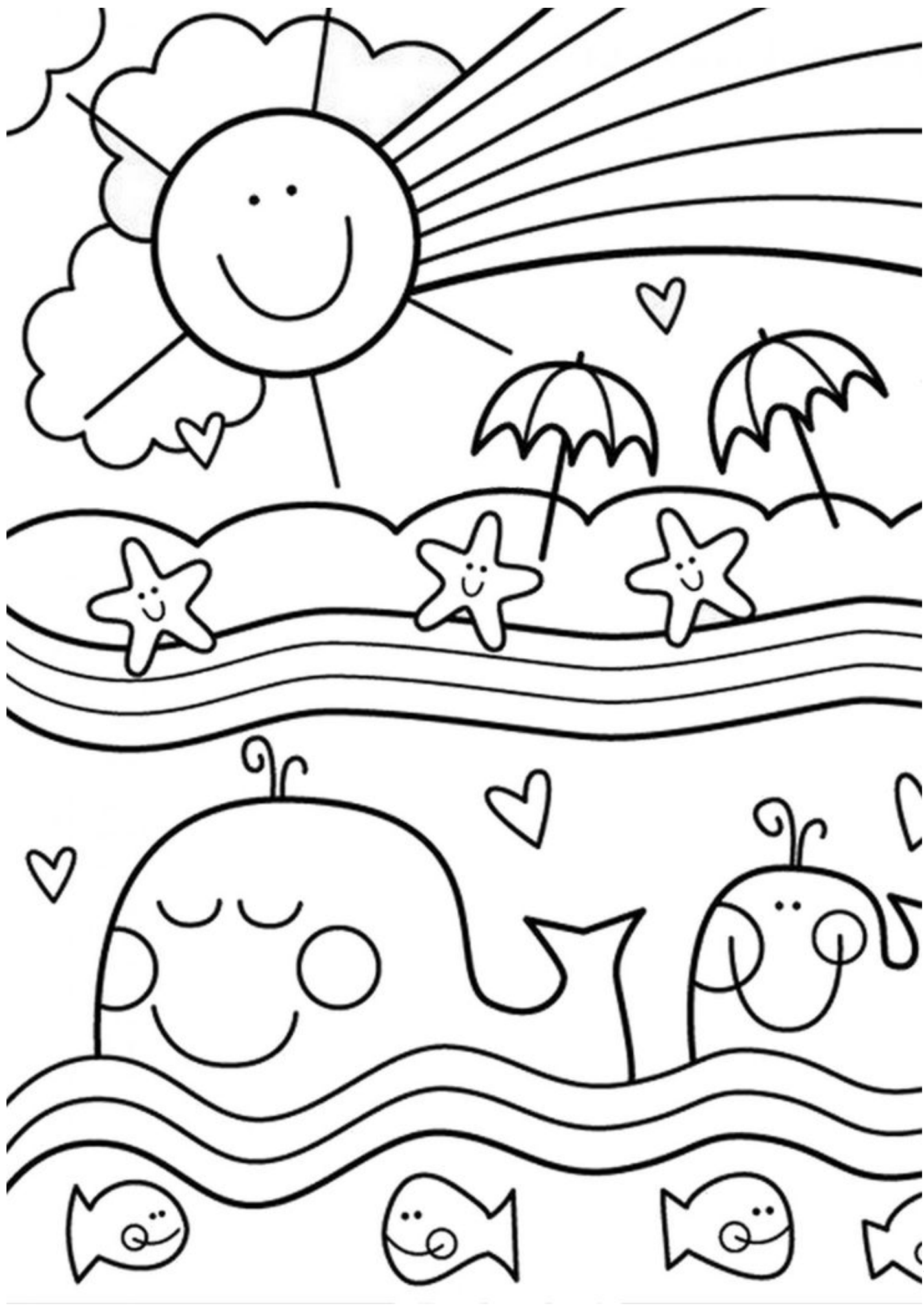
- Connaître le danger d'incendie où que vous soyez ;
- Connaître l'emplacement des feux en activité sur sa carte interactive ;
- Être informé des restrictions en vigueur comme l'interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert, par exemple ;
- Recevoir les communiqués de la SOPFEU.



Offerte gratuitement sur les plateformes, elle vous permettra un séjour sécuritaire en forêt.

DANGER D'INCENDIE	
BAS	Incendie de faible intensité à propagation limitée, c'est le bon moment pour allumer votre feu de camp .
MODÉRÉ	Incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien, faites uniquement des feux de petite dimension (1m X 1m maximum).
ÉLEVÉ	Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre, n'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h .
TRÈS ÉLEVÉ	Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres, faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire (ouvertures de moins d'un cm).
EXTRÊME	Incendie de cimes de fortes intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable, évités de faire des feux .

N'oubliez pas!
Les feux de camp sont proscrits lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Vérifiez les restrictions en vigueur avant de vous rendre en forêt.



MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

Juin				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23 24
26	27	28	29	30

Juillet					
L	M	M	J	V	
1 3	4	5	6	7	
10	11	12	13	14	
17	18	19	20	21	
24	25	26	27	28	
31					



Nouvelle version



Télécharge l'application



5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac



- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couverture fermée, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée

Le saviez-vous?



- Votre bac bleu appartient à la Régie.
- Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

Bac brun : informez-vous!



POUR LE COMPOST

Tout ce qui se mange
Tout ce qui se jardine

Visitez notre site Internet www.regiemanicouagan.qc.ca pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.

Mieux trier à la source, on y gagne tous!



Réduction de nos déchets



Augmentation de la subvention gouvernementale

Augmentation de la qualité de service

Diminution des coûts de gestion des matières résiduelles

COLLECTE DES ENCOMBRANTS = ENFOUISSEMENT

CONSULTEZ VOTRE CALENDRIER POUR LA DATE DE COLLECTE

POUR INFORMATION : 418 589-4557 REGIEMANICOUAGAN.QC.CA

MATIÈRES COLLECTÉES



4 m³ par adresse



Équivalent à
un chargement
d'une camionnette



Cuisinières, laveuses,
sécheuses, lave-vaisselles
non fonctionnels



Matériaux de
rénovation/démolition
(1 m. cube max.)



Appareils électriques
non fonctionnels



Débris dans un sac
transparent ou
un contenant



Matelas, sommiers,
tapis et meubles
non réutilisables



Branches ficelées
en ballot
(1 m. longueur max.)

MATIÈRES NON COLLECTÉES



Quantité excessive



Transportable à bras
d'homme (25 kg max.) et
aucune matière en vrac



Brique, ciment,
pierre, gravier



Résidus
domestiques
dangereux



Pneus



Appareils réfrigérants,
informatiques, électroniques



★ Ordures
ménagères



★ Carcasses et pièces
d'automobiles



★ Sable, terre,
tourbe



★ Cadavres
d'animaux

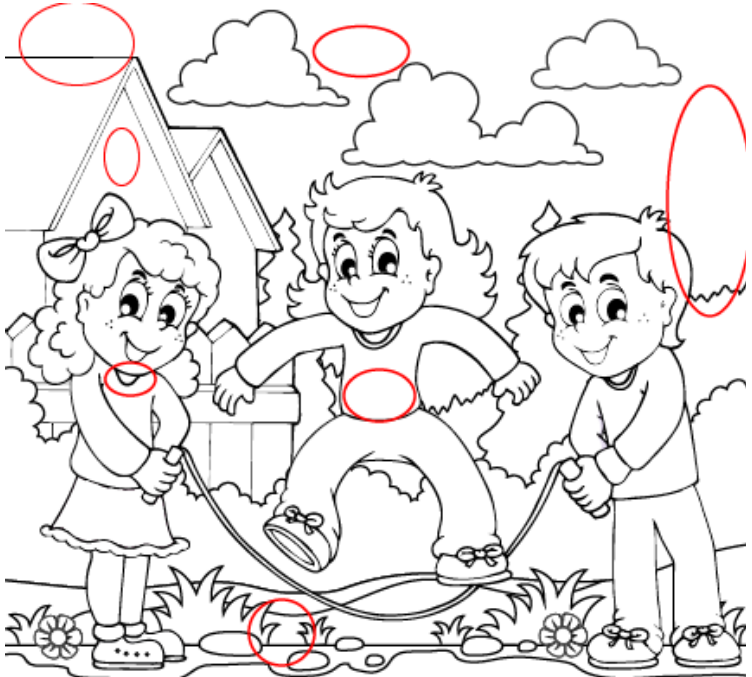
★ Ces matières ne sont également pas acceptées à l'écocentre.

RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

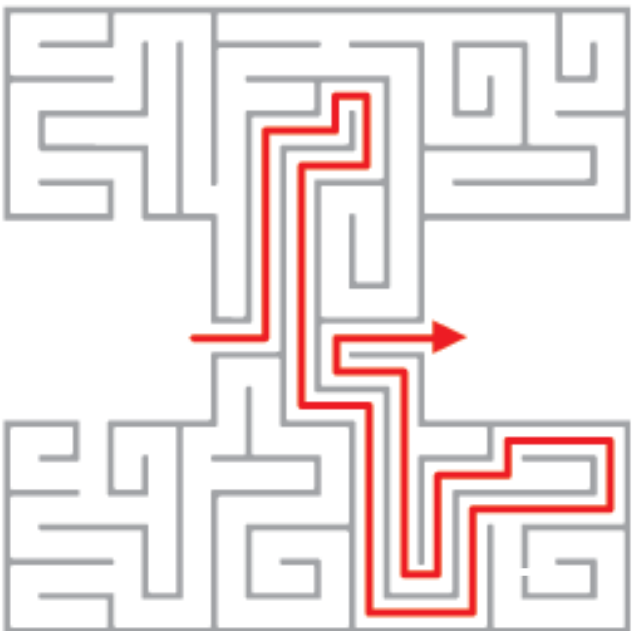
$7 - 3 = 4$	$8 + 1 = 9$	$3 + 5 = 8$	$6 - 2 = 4$
$\begin{array}{r} \times \\ 4 \\ \hline 2 \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 6 + 1 = 7 \\ \hline 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 9 \\ \hline 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 4 + 1 = 5 \\ \hline 1 \end{array}$
$8 - 8 = 0$	$5 - 2 = 3$	$2 - 0 = 2$	$1 + 5 = 6$
$\begin{array}{r} 7 \\ \hline \end{array}$	$\begin{array}{r} 0 \\ \hline \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 4 \\ \hline \end{array}$	$\begin{array}{r} 2 \\ \hline \end{array}$
$\begin{array}{r} 9 - 1 = 8 \\ + 9 \\ \hline 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} 4 - 2 = 2 \\ \times 4 + 5 = 9 \\ \hline 3 \end{array}$	$\begin{array}{r} 8 - 4 = 4 \\ \times 4 \\ \hline 3 \end{array}$	$\begin{array}{r} 9 - 3 = 6 \\ + 4 \\ \hline 1 \end{array}$
$8 - 6 = 2$	$6 - 6 = 0$	$2 + 0 = 2$	$7 - 3 = 4$

RÉPONSE SUDOKU

RÉPONSE CHERCHE ET TROUVE



RÉPONSE LABYRINTHE



ANNONCES



LOCATION DE SALLES



SALLE COMMUNAUTAIRE

**RÉSERVATION :
418 567-2203 POSTE 1**



CENTRE DES LOISIRS

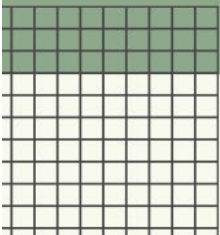


TABLE DES MARÉES – JUIN 2023

JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
1	0615	1.1	9	0552	4.1	17	0112	4.1	25	0022	1.5
	1213	3.2		1239	0.8		0756	0.7		0641	3.3
TH	1803	1.1	FR	1839	3.2	SA	1348	3.2	SU	1313	1.3
JE			VE			SA	1931	1.1	DI	1925	3.0
2	0026	3.9	10	0028	1.1	18	0155	4.1	26	0120	1.5
	0658	0.9		0653	3.9		0839	0.7		0732	3.1
FR	1256	3.3	SA	1341	0.9	SU	1430	3.2	MO	1358	1.3
VE	1842	1.0	SA	1944	3.2	DI	2011	1.0	LU	2017	3.1
3	0105	4.2	11	0143	1.2	19	0236	4.2	27	0227	1.5
	0741	0.7		0759	3.6		0920	0.7		0830	3.0
SA	1338	3.4	SU	1441	1.0	MO	1510	3.2	TU	1447	1.4
SA	1923	0.9	DI	2050	3.3	LU	2050	1.1	MA	2112	3.2
4	0145	4.4	12	0303	1.2	20	0316	4.1	28	0338	1.5
	0824	0.5		0909	3.4		0959	0.8		0935	2.9
SU	1421	3.4	MO	1538	1.0	TU	1551	3.1	WE	1537	1.4
DI	2005	0.8	LU	2153	3.5	MA	2128	1.1	ME	2207	3.4
5	0228	4.5	13	0418	1.1	21	0356	4.0	29	0444	1.3
	0908	0.4		1018	3.3		1037	0.9		1038	2.9
MO	1505	3.4	TU	1631	1.1	WE	1630	3.1	TH	1629	1.3
LU	2049	0.7	MA	2249	3.7	ME	2207	1.2	JE	2259	3.6
6	0314	4.5	14	0523	1.0	22	0435	3.9	30	0543	1.1
	0955	0.4		1120	3.2		1114	1.0		1136	2.9
TU	1552	3.4	WE	1720	1.1	TH	1711	3.0	FR	1720	1.2
MA	2135	0.8	ME	2340	3.8	JE	2247	1.3	VE	2350	3.9
7	0403	4.5	15	0620	0.8	23	0515	3.7			
	1045	0.5		1215	3.2		1152	1.1			
WE	1643	3.3	TH	1806	1.1	FR	1753	3.0			
ME	2226	0.9	JE			VE	2332	1.4			
8	0455	4.3	16	0028	4.0	24	0556	3.5			
	1140	0.6		0710	0.7		1231	1.2			
TH	1738	3.2	FR	1303	3.2	SA	1837	3.0			
JE	2323	1.0	VE	1850	1.1	SA					

COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

est le 20 de chaque mois.

